

1^{er} concours de nouvelles du « Club des Poètes de Marne-la-Vallée »

Article 1 : « Le Club des poètes de Marne-la-vallée », association loi de 1901, organise un concours de nouvelles ouvert aux adultes à partir de 18 ans.

Article 2 : le concours est ouvert dès le 1er juillet 2022 ; il sera clôturé le 30 novembre 2022 ; la remise des prix se déroulera courant janvier (la date sera fixée ultérieurement)

Article 3 : le thème est « Ephémère » (thème officiel du Printemps des poètes 2022)

Article 4 : chaque participant ne pourra envoyer qu'une seule nouvelle, celle-ci devant être dactylographiée et ne pas dépasser 10000 caractères (espaces compris) en respectant les normes suivantes :

format : 21x29,7

caractère : Times New Roman

interligne : 1,5

pages numérotées

Article 5 : le texte présenté sera envoyé sous forme numérique (Word.doc) à l'adresse suivante : gahery.irene16@gmail.com
Afin de préserver l'anonymat, chacun enverra son texte en pièce jointe, le nom du fichier étant le titre de la nouvelle. Le nom du participant ne devra en aucun cas apparaître dans le fichier du texte. Le mail accompagnant le texte devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom et prénom, date de naissance, adresse, téléphone et titre de la nouvelle.

Article 6 : les frais de participation s'élèvent à 10 € ; chèque à établir à l'ordre du « Club des poètes de Marne-la-Vallée » et à envoyer sous enveloppe à l'adresse suivante :
Club des poètes de Marne-la -Vallée
8, avenue de Lingenfeld
77200 Torcy
(l'inscription ne sera effective qu'à réception du chèque de participation)

Article 7 : 3 prix seront décernés : le premier de 150 €, le deuxième de 100 €, le troisième de 50 €.

Article 8 : le jury sera composé de personnalités locales, de membres du Club des Poètes et de lecteurs avertis. Il se réserve le droit de ne pas attribuer tous les prix en fonction du nombre et de la qualité des textes présentés. Il ne pourra participer au présent concours.

Article 9 : les organisateurs se réservent tout droit pour diffuser les textes primés pendant un an. Les gagnants autorisent la citation de leur nom à des fins d'information ou de promotion.

Article 10 : la participation au concours implique la pleine adhésion à ce règlement et l'acceptation sans réserve des décisions du jury.

Article 11 : les organisateurs de ce concours rappellent aux participants qu'une nouvelle est une œuvre narrative de fiction, brève et intense, avec peu de personnages impliqués dans le cœur du récit. La fin est constituée d'une chute (inattendue et cependant cohérente). Le titre du récit fait partie intégrante du texte et peut contribuer au sens de l'intrigue. Enfin, ils précisent que tout texte injurieux ou discriminant sera rejeté.